

Raison sociale de l'émetteur :

UCAR

Société Anonyme

Au capital de 4 705 084,80 Euros

Siège social : 10 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt

432 028 173 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 AVRIL 2019 : COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES

Boulogne Billancourt, le 20 avril 2019,

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'UCAR s'est réunie le 16 avril 2019 au siège de la société, à Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, Président du Conseil d'Administration.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions ayant droit de vote s'élevait à 1 733 179 pour un nombre total de droits de vote exerçables de 3 140 461 et un nombre total de droits de vote théoriques de 3 149 906.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 1 590 216 actions (91,8% des actions ayant le droit de vote) et 2 997 377 droits de vote (95,4% des droits de vote exerçables).

La quasi-totalité des résolutions ordinaires et extraordinaires soutenues par le Conseil d'administration visant à redoter la société de l'ensemble des délégations financières usuelles en matière d'émission de divers types de valeurs mobilières ont été adoptées à une large majorité.

[Détail des votes sur la page suivante](#)

Résultats des votes

Résolution	Pour (% des DDV)	Contre/abstention (% des DDV)
A titre ordinaire		
1ere résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions	97,0%	3,0%
2e résolution : Pouvoirs pour formalités	100,0%	0,0%
A titre extraordinaire		
3e résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	100,0%	0,0%
4e résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital	97,0%	3,0%
5e résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	97,0%	3,0%
6e résolution : Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	97,0%	3,0%
7e résolution : Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	97,0%	3,0%
8e résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou de ses Filiales ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux	97,0%	3,0%
9e résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de ses Filiales ou de certaines catégories d'entre eux	97,0%	3,0%
10e résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	5,6%	94,4%
11e résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	100,0%	0,0%
12e résolution : Pouvoirs pour formalités	100,0%	0,0%

Prochains rendez-vous

20 juin 2019 : Assemblée Générale

29 août 2019 : Publication chiffre d'affaires S1 2019

A propos d'Ucar Mobility Group

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 500 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés et collaborateurs franchisés). Le Groupe est présent en France avec 470 agences et une flotte de près de 7 500 véhicules. En 2018, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 93 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

Contacts Presse et Investisseurs

UCAR finance@ucar.fr

